



Compte rendu de la Table Ronde sur le projet « Simplifier la SNCF » du 6 Mai 2009



Cette table ronde se situait dans la continuité de celle du 8 avril et des bilatérales qui ont suivi pour préciser certains points du dossier et la manière dont la direction entendait poursuivre la concertation.

Deux conceptions du fonctionnement et des finalités de la SNCF s'affrontent. La direction est ancrée sur une logique libérale de réponse aux besoins des marchés rentables de chaque branche et s'organise en conséquence. Pour la CGT, la SNCF est une entreprise publique de service public et doit donc répondre aux besoins de transport de la société à partir des valeurs du service public et selon les critères du développement durable.

La direction a présenté un document comportant 4 points développant les modalités de la concertation qu'elle souhaite ouvrir rapidement pour finir de transformer le fonctionnement de l'entreprise autour des branches.

Le 1^{er} point concerne le fonctionnement régional et la gestion du personnel.

La direction propose de mettre en place un groupe de travail paritaire chargé d'examiner les avantages et les inconvénients de deux scénarios :

- Mise en place de CE d'activités et gestion centralisée du personnel.
- Maintien des CER régionaux qui conserveraient les prérogatives économiques et sociales prévues par le code du travail, avec un rattachement administratif des agents à la région.

Le document précise que dans le cas où le 2^{ème} scénario serait retenu, il conviendra de préciser des mesures pour permettre l'organisation au niveau des branches d'une concertation globale pouvant porter tant sur les enjeux économiques que sociaux (CE de sièges d'activités ou commissions spécialisées du CCE).

Le 2^{ème} point concerne la gestion de la production multi activités.

La direction confirme l'orientation de la maîtrise par chaque activité des constituants essentiels de la production : équipage, engin et sillon ; tout en maintenant des domaines de production partagée : service sillon commun, mise en place dans les gares de « transporteurs intégrateurs », distribution de titres de transport multi activités aux guichets, gestion multi activités de l'information voyageurs.

La direction confirme quelle ne vise pas la spécialisation intégrale des roulements de roulants et que des adaptations tiendront compte des contextes locaux et des synergies utiles.

La situation des EMF devrait faire l'objet d'un examen particulier et certains d'entre eux pourront être maintenus à titre transitoire. Leur évolution serait décidée dans le cadre de concertations régionales, tenant compte de la mise en place de la direction des circulations ferroviaires, vers des entités rassemblant toutes les missions et les compétences dédiées à l'exploitation complète d'un secteur ou d'une ligne.

Le 3ème point traite du pilotage de la production et fera l'objet d'une table ronde production au mois de juin. La direction propose d'aborder les évolutions du fonctionnement à partir d'indicateurs sur les thèmes sécurité, régularité, traction, matériel et exploitation.

Le 4ème point concerne la gestion des parcours professionnels, les filières et les métiers. La direction propose de mettre en place un groupe de travail chargé d'examiner les mesures pouvant être mises en œuvre soit au plan transverse sous la responsabilité des directeurs de région ou de la DRH soit par grands métiers.

Enfin la direction annonce le calendrier suivant :

- la table ronde sur la production aura lieu en juin, les groupes de travail prévus aux points 1 et 4 se réuniront à partir de juin et leurs conclusions devront être finalisées avant la fin de l'année 2009.
- Dans le même temps, des concertations spécifiques de projets auront lieu sur la mise en place des établissements circulation ferroviaire, l'organisation de l'infra équipement, l'évolution du matériel, la branche gares et connexions.

La délégation CGT a rappelé son opposition sur le fond du dossier et sur la nécessaire prise en compte à tous les niveaux de nos propositions pour améliorer le fonctionnement de l'entreprise. En particulier, nous avons de nouveau rappelé le décalage entre les discussions au plan national avec la mise en œuvre dans les régions et les établissements.

Sur l'ensemble des points abordés, en complément des inflexions apportées lors de la table ronde du 8 avril, nous notons que la direction mesure l'opposition grandissante des cheminots et qu'elle tente de mieux accompagner le projet socialement, sans pour autant modifier le fond et le rythme des changements.

Le document ayant été distribué et commenté à la table ronde, la CGT a proposé de laisser le temps aux organisations syndicales d'examiner ces nouveaux éléments et de procéder ensuite par des réunions bilatérales avant la mise en place de groupe paritaires ou de tables rondes. L'ensemble des organisations syndicales présentes a approuvé cette proposition.

La CGT a précisé en substance qu'elle ne prenait aucun nouvel engagement dans la mesure où elle avait besoin de débattre de ce dossier lors de la tenue de son Conseil National des 13 et 14 Mai 2009.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite des mobilisations interprofessionnelles des 26 mai et 19 juin, une nouvelle DCI a été déposée le 4 mai sur le projet simplifier la SNCF, le budget 2009, le Fret, l'emploi, les salaires et les facilités de circulation.

Les mobilisations du 1^{er} trimestre et le résultat des élections professionnelles ont permis des premières inflexions, ces nouveaux rendez vous de lutte doivent permettre d'obtenir des avancées concrètes pour que le service public ferroviaire retrouve toute son efficacité.